



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XIX/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 15 mai 1985

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL**Dix-neuvième session ordinaire****Genève, 17 et 18 octobre 1985****PROJET D'ORDRE DU JOUR**établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le président
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Situation actuelle, problèmes qui se posent et progrès réalisés dans les domaines législatif, administratif et technique :
 - (a) Exposés des représentants des Etats (Etats membres et Etats observateurs) et des organisations intergouvernementales
 - (b) Renseignements réunis par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les Etats membres et de la coopération entre ces Etats (documents C/XIX/5, C/XIX/6, C/XIX/7 et C/XIX/8)
4. Compte rendu du président sur les travaux des trente et unième et trente-deuxième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce comité

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, à Genève (Suisse) et s'ouvrira le jeudi 17 octobre 1985 à 9h30.

5. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1984 (document C/XIX/2); rapport complémentaire sur les activités de 1985
6. Rapport du Secrétaire général sur sa gestion et sur la situation financière de l'Union en 1984 (document C/XIX/3)
7. Rapport concernant la vérification des comptes de l'année 1984 (document C/XIX/3, annexe B)
8. Etat d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique (document C/XIX/9)
9. Etat d'avancement des travaux du Comité technique et des groupes de travail techniques (document C/XIX/10)
10. Rapport du président sur la deuxième réunion avec les organisations internationales
11. Examen et approbation du programme et du budget de l'Union pour l'exercice biennal 1986-87 et du plan pour la période à moyen terme 1988-91 (document C/XIX/4)
12. Calendrier des réunions pour 1986 (document C/XIX/11)
13. Election du nouveau président du Comité administratif et juridique
14. Adoption du compte rendu des décisions prises par le Conseil
15. Clôture de la session par le président

[Fin du document]